



communiqué

PREVENTION SECURITE

ACCORDS DE CLASSIFICATIONS ET DE SALAIRES

FORCE OUVRIERE NE SERA PAS SIGNATAIRE

La proposition de revalorisation importante des salaires minima conventionnels dans la branche de la prévention et sécurité est la contrepartie d'une remise en cause des métiers repères, d'une déstructuration de la grille des salaires et de la suppression de la prime d'ancienneté.

- L'augmentation, présentée par les employeurs comme étant une moyenne de 10% de la masse salariale, est notamment rendue possible par un jeu de bonneteau en supprimant la prime d'ancienneté pour l'intégrer dans les nouveaux salaires minima;
- La nouvelle grille de salaires supprime les écarts obligatoires entre les minima conventionnels ouvrant ainsi la porte à un tassement de grille dans les prochaines années;
- La révision des classifications instaure de la polycompétence imposée aux salariés;
- L'absence de formation obligatoire pour l'exercice des métiers, l'absence de valorisation salariale en cas de détention acceptée par l'employeur d'une possible formation;
- L'absence d'intégration des métiers support et de métiers existants mais non répertoriés dans le nouvel accord sont autant de points négatifs. Renvoyer ces sujets à des négociations futures revient à faire un chèque en blanc aux employeurs.

Les négociations de ces accords ont été orientées par les organisations d'employeurs pour répondre à leurs besoins, pas aux attentes des salariés malgré les propositions syndicales.

Le secteur de la prévention et sécurité est un secteur en tension de recrutement depuis de nombreuses années.

Une des raisons à cette tension est liée aux salaires. Mais répondre à cette problématique en remettant en cause des éléments salariaux comme la prime d'ancienneté et la construction de la grille des salaires, en n'intégrant pas des formations obligatoires avec une reconnaissance salariale, en imposant de la polycompétence et en oubliant un grand nombre de salariés, n'est pas acceptable et ne résoudra pas cette problématique.

Pour ces principales raisons, la FEETS FO ne sera signataire de ces accords.

Contact :

Zaïnîl NIZARALY, Secrétaire général au 01.44.83.86.20

Alain BOUTELOUX, Secrétaire fédéral au 06 85 12 86 38

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20

📠 01 48 24 38 32

